



Le 11 mars 2020

Objet : lettre ouverte au Président de la République sur l'éolien terrestre

Monsieur le Président,

En soulignant, le 14 janvier dernier, que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir » et qu'ainsi cette énergie se trouve exclue « du modèle français du renouvelable », tandis que Mme Élisabeth Borne reconnaissait l'existence de « saturations visuelles absolument insupportables », vous avez redonné espoir à tous ceux qui luttent contre une agression environnementale inouïe par son ampleur et sa brutalité.

Nous souhaitons vous alerter sur l'urgence de la traduction en actes de cette orientation nouvelle : chaque semaine de nouveaux projets éoliens, souvent regroupés en parcs, sont autorisés par les préfets dans des sites emblématiques malgré l'opposition des riverains, des commissaires-enquêteurs, des architectes des bâtiments de France, comme sur les sites de la Montagne Sainte-Victoire, près d'Aix-en-Provence, de la cathédrale de Sées dans l'Orne, de Banyuls dans les Pyrénées-Orientales, etc. Vécus comme des coups de force administratifs, ils provoquent désormais une très vive hostilité des populations riveraines.

De tout le territoire remontent les plaintes de ceux qui subissent l'implantation anarchique de plus de 8.000 éoliennes : bruit, impact sur la santé humaine, sur les espèces protégées, les troupeaux, effondrement de la valeur des biens immobiliers... « L'implantation harmonieuse » de 6.500 nouvelles machines encore plus hautes et puissantes est un leurre qui va à l'opposé du diagnostic que vous avez porté. La consultation publique récemment conduite sur la révision du PPE a montré que 62% des avis recueillis étaient hostiles à l'éolien, confirmant ainsi votre jugement.

D'autres pays que le nôtre, Royaume-Uni, Allemagne, Danemark, ayant fait l'expérience du coût prohibitif de l'éolien et de son inefficacité en termes d'émission de CO2 ont interrompu les systèmes d'aide en vigueur pour l'éolien terrestre et donné un coup d'arrêt à sa prolifération.

En attendant un nécessaire moratoire sur ce chapitre de la PPE, pour lequel nous avons présenté un projet alternatif, nous proposons que trois mesures soient prises au plus vite :

- Accroître la distance minimale entre les éoliennes et les habitations. Cette distance, 500 mètres de toute habitation ou monument, a été fixée à une époque où les éoliennes étaient deux fois moins hautes qu'aujourd'hui. À présent, surgissent des projets de 200 mètres, soit la hauteur de la tour Montparnasse.
La distance minimale devrait être portée à 10 fois la hauteur de l'éolienne, pale comprise, comme en Bavière ou en Pologne.
- Dans le cas de monuments historiques, **rendre obligatoire l'avis de l'architecte des bâtiments de France et, en cas de recours devant le préfet de région, celui de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)** dans un rayon de 10 km des monuments et sites protégés.
- Réduire le prix d'achat de l'électricité produite par les éoliennes en appliquant la procédure des appels d'offre à tout projet d'implantation éolienne, quel qu'en soit le nombre. Cette formule préconisée par l'Union Européenne doit permettre, en sollicitant d'autres énergies renouvelables, notamment solaire, d'en diminuer le coût pour la collectivité et d'aider à leur acceptabilité sociale. Cet appel d'offre n'est actuellement applicable que pour les ensembles de plus de 6 éoliennes, et ainsi systématiquement contourné.

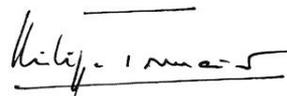
Nos neuf associations réaffirment leur attachement aux paysages, qu'ils soient exceptionnels ou du quotidien. Ils forment en effet le cadre de vie des Français et le contexte de nos monuments les plus précieux. On ne saurait les sacrifier à l'éolien dont l'impact est globalement négatif.

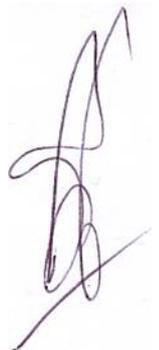
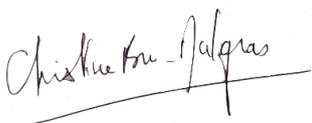
Nous sommes à vos côtés pour construire une autre voie conduisant à une transition écologique acceptée par tous les citoyens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre très haute considération.

Olivier de Lorgeril, Président de la Demeure Historique
 Jean-Louis Butré, Président de la Fédération Environnement Durable
 Olivier de Rohan Chabot, Président de La Sauvegarde de l'art français
 Gilles Algave, Président de Maisons Paysannes de France
 Christine Bru, Vice-présidente de Patrimoine Environnement
 Marie-Georges Pagel Brousse, Présidente de Rempart
 Julien Lacaze, Président de Sites & Monuments
 Daniel Steinbach, Président de Vent de Colère
 Philippe Toussaint, Président des VMF (Vieilles Maisons Françaises)







Copies :

Madame Élisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire
 Monsieur Franck Riester, Ministre de la culture